

Règlement Intérieur du Groupe Facebook LE BONHEUR EN CARAVANE

Préambule

Le Groupe « LE BONHEUR EN CARAVANE » constitue une communauté dédiée à la pratique du caravanning et du camping dans un esprit de partage, de convivialité et de respect mutuel. Afin de garantir une cohésion et un cadre harmonieux dans les échanges, il est institué le présent règlement intérieur, opposable à tous les Membres du Groupe.

Champ d'application et définitions

Objet

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement, d'adhésion et de participation au Groupe Facebook accessible à l'adresse : www.facebook.com/groups/bonheur.caravane.

Définitions

- **Groupe** : désigne le groupe Facebook « LE BONHEUR EN CARAVANE ».
- **Membre** : toute personne physique admise par les administrateurs ou les modérateurs du Groupe.

Application

Le présent règlement est applicable à l'ensemble des Membres, sans restriction, dès leur adhésion au Groupe.

Conditions d'adhésion

Pour pouvoir rejoindre le Groupe, tout demandeur devra satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. Avoir un profil Facebook personnel actif depuis au moins un (1) an ;
2. Présenter un intérêt manifeste pour le caravanning et/ou le camping ;
3. Disposer d'un profil accessible aux Membres et à l'équipe de modération (profils anonymes ou inaccessibles exclus).



4. Résider sur le territoire européen ;
5. Maîtriser de manière fonctionnelle la langue française.

Tout manquement à ces prérequis pourra entraîner un refus d'adhésion ou une radiation lors de contrôles réguliers.

Procédure d'admission

6. L'adhésion s'effectue par demande via Facebook, accompagnée des réponses au questionnaire préalable. L'absence de réponse autorise les administrateurs à différer ou refuser la demande.
7. Les administrateurs et modérateurs disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour accepter ou refuser toute candidature, sans obligation de motivation.
8. L'adhésion implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
9. Tout Membre nouvellement admis est invité à se présenter, partager des informations sur son attelage ou ses projets, et à visiter le site www.lebonheurencaravane.fr.

Règles de communication

10. La langue exclusive du Groupe est le français.
11. L'usage du langage dit « inclusif » est interdit.
12. Les publications doivent être rédigées dans un français compréhensible, corrigé et vérifié.
Les erreurs peuvent être corrigées via la fonction « Modifier ».
13. Chaque Membre est responsable de ses propos ; ni les administrateurs ni Facebook ne sauraient être tenus responsables.

Publication de contenus

Sont autorisés :

14. Photos et publications liées au caravanning, camping et voyages associés ;
15. Photos de lieux de villégiature ou d'installation.

Sont interdits :

16. Photos de véhicules à moteur seuls, sauf illustration secondaire dans les commentaires ;
17. Photos de véhicule électrique (V.E.) dont l'autonomie est inférieure à 200 km en traction sur autoroute.
18. Photos non centrées sur la caravane (cette dernière doit représenter au moins 75 % de la photo publiée) ;



19. Publications promotionnelles non autorisées ou présentant des marques spécifiques.
20. Les plaques d'immatriculation visibles doivent être masquées.
21. Les photos de camping-cars sont tolérées uniquement dans un contexte de camping ou de voyage.
22. Les discussions spécifiques aux camping-cars (aires, porteurs, équipements techniques)... sont strictement prosrites.

Annonces et promotion

23. Toute publication à caractère commercial ou publicitaire requiert l'autorisation préalable d'un administrateur.
24. Les annonces de vente sont autorisées sous format MarketPlace, uniquement pour du matériel lié au camping ou caravanning.
25. Les véhicules proposés à la vente doivent être équipés d'un crochet d'attelage, mentionné explicitement dans l'annonce.
26. Les retours d'expérience de Membres non professionnels sur des produits ou services sont autorisés. Les professionnels doivent solliciter une validation préalable et proposer une offre exclusive aux Membres du Groupe.
27. Les administrateurs se réservent le droit de publier ponctuellement des informations à caractère pratique ou commercial.

Comportement et respect

28. Chaque Membre est tenu de faire preuve de respect envers les autres, notamment dans ses interactions et prises de position. Les propos haineux, racistes, sexistes, homophobes, discriminants, insultants ou contraires à la morale sont strictement interdits. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et signalé.
29. En cas de conflit persistant, il est demandé de cesser toute interaction et d'en informer un administrateur.

Propriété des contenus

30. La reproduction, diffusion ou exploitation des contenus du Groupe (logo, photos, publications, fichiers) est formellement interdite sans autorisation expresse.
31. Les documents partagés dans la section « Fichiers » sont réservés à l'usage personnel des Membres et ne peuvent être diffusés ni revendus à des tiers.